TP n°1

Analyse de la sécurité des travaux pratiques, réalisés en biologie sur la période 1.

Selon l’INRS ([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) )La sécurité passe par :

–la connaissance des propriétés dangereuses des produits manipulés, pour la mise en réaction des produits, pour réaliser le montage, pour stocker les produits et pour gérer les déchets.

–l’analyse des situations de travail pour évaluer l’exposition potentielle,

–la connaissance des (bonnes) pratiques du laboratoire et leur respect,

–l’utilisation adéquate des moyens de protection collective et individuelle,

–la connaissance des conduites à tenir en cas d’incident ou d’accident

**Question pour les travaux pratiques de biologie septembre 2020**

1–Dans le cadre des 6 TP(s) déterminer la dangerosité des produits manipulés, pour la mise en réaction des produits, pour réaliser le montage, pour stocker les produits et pour gérer les déchets

2–Analyser les risques des situations de travail pour évaluer l’exposition potentielle lors des 6 TP(s).

3–Déterminer les gestes des (bonnes) pratiques du laboratoire et leur respect pour les 6 TP(s).

4–Déterminer les moyens de protection collective et individuelle pour la réalisation des 6 TP(s).

5–Expliquer les conduites à tenir en cas d’incident ou d’accident lors de ces 6TP(s).

**Travail à faire durant la séance de TP :** Réaliser un tableau sur les 5 points pour chaque Tp sur le cahier de laboratoire. Je noterais un tableau sur les 6 à construire.

1 Imagerie

2 Dosage SVF

3 Elisa

4 Diatomées

5 CIV

6 Culture cellulaire

**Documents pour répondre :**

Fiches sécurités et dossiers sur mon espace numérique au module M51 et vos protocoles de TP(s).

Attention, j’utilise deux sources pour ce module M51.

|  |
| --- |
| **INERIS** |
| L'Ineris, l'expert public pour la maîtrise des risques industriels et environnementaux  L’Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement. |

|  |
| --- |
| **INRS** |
| L’INRS, acteur du dispositif de prévention en France  **Créé en 1947, l’INRS est une association loi 1901. Il est géré par un Conseil d'administration paritaire constitué de représentants des organisations des employeurs et des salariés. Organisme généraliste en santé et sécurité au travail, l’INRS intervient en lien avec les autres acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels. Il propose des outils et des services aux entreprises et aux 18 millions de salariés relevant du régime général de la Sécurité sociale.**  **Une association à but non lucratif**  Association loi 1901, sans but lucratif, l’Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est soumis au contrôle financier de l’État. Son budget d'environ 80 millions d'euros provient du fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il est alimenté par les cotisations AT/MP des entreprises qui cotisent au régime général de la Sécurité sociale. |